

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 583

29 mars 2011

SOMMAIRE

5 à Sec LUXEMBOURG S.A.	27941	MNW Trade & Management S. à r.l.	27959
ASO Lux S.à r.l.	27950	MSEOF Pascal Lux S.à r.l.	27942
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg	27945	Myriado Cleantech GmbH	27942
Delmex S.A.	27984	Myrtus Finance S.A.	27953
Durfen Investments S.A.	27951	N.A.P.I. SPF S.A.	27969
Fiad	27984	Narcando SPF S.A.	27969
Freedom Paramount S.A.	27973	Natural Resources Development Corp S.A.	27944
H2O FundCo S.à r.l.	27938	N'Deye Coiffure Sàrl	27969
Homega S.A.	27980	Nereus S.A.	27970
International Mode Investment S.A.	27974	Neutral Advisory Holding S.A.	27944
Iona S.A.	27976	Nicko et Cie S.A.	27970
IUT Holding Sàrl	27942	NSR Holding S.A.	27948
Kamoulox Investments S.à r.l.	27945	Oniris S.A.	27950
Limoreal S.A.	27950	Premco	27948
Logistique Europe S.A.	27951	Revlux Finance S.C.A.	27975
LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. ...	27953	RFU Luxembourg Holding S.A.	27970
LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l.	27953	RP Residential Assembly S.à r.l.	27941
Lubalux S.A.	27953	RP S.à r.l.	27940
Lubtrading G.m.b.H.	27953	RP SP IV S.à r.l.	27971
Lux-Créations	27971	RP VII S.à r.l.	27975
Luxemburger Glaswelt G.m.b.H.	27955	RP VI S.à r.l.	27974
Lux Inter Cars S.A.	27954	RP V S.à r.l.	27973
Luxmenuiserie S.à r.l.	27955	RP XXIII S.à r.l.	27977
Luxmob S.à r.l.	27955	Seisa Soparfi S.à r.l.	27959
Luxmob S.à r.l.	27955	Société Financière Mutuelle Extérieure S.A.	27978
Lynx Investments Luxembourg S.à r.l. ...	27955	SOF-VIII CT Investments S.à r.l.	27956
Lynx Investments Luxembourg S.à r.l. ...	27956	SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l. ...	27981
Manica S.A.	27959	Stöpler Luxembourg S.A.	27978
Mareja Investments S.à r.l.	27956	Trophy Investments SIF	27980
Marketing, Media & Consulting S.A.	27959	Winston Investments Holding S.A.	27980
Mendel S.A.	27977		
Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A.	27958		

H2O FundCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.671.

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

1. GPT Europe 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500.-), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "RCSL") under number B 131.903 ("GPT"); and

2. BGP Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-), having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the RCSL under number B 97.795 ("BGP").

GPT and BGP are here represented by Mr. Laurent Thailly, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given in November 2010.

I. The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders (the "Shareholders") of H2O FundCo S.à r.l. (fka HBI Kaltenkirchen S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCSL under number B 122.671 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, on 6 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 172, page 8227, dated 13 February 2007 and whose articles (the "Articles") have been last amended by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, dated 3 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1257, page 60319 dated 25 June 2007.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2010 to 25 November 2010 (the "Interim Financial Statements");

2. Granting discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2010 to the date of the present general shareholders' meeting;

3. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start of the liquidation proceedings;

4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Shareholders resolve to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1st January 2010 to the date of the present general shareholders' meeting.

Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Shareholders resolve to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint as liquidator of the Company: GPT Europe 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500.-), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCSL under number B 131.903.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. GPT Europe 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de treize mille cinq cent euros (EUR 13.500,-), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCSL") sous le numéro B 131.903 (la "GPT"); and

2. BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-), ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B 97.795 (la "BGP"),

GPT et BGP sont ici représentés par M. Laurent Thailly, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu de procurations datées de novembre 2010.

I. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés (les "Associés") de la société H2O FundCo S.à r.l. (anciennement HBI Kaltenkirchen S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B 122.671 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 172, page 8227, en date du 13 février 2007, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, précité, en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1257, page 60319, daté du 25 juin 2007.

III. Les parties comparantes, représentées comme susmentionné, ayant reconnues être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 25 novembre 2010 (les «Comptes Intérimaires»);

2. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée générale des associés;

3. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers,

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

Les Associés décident de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée générale des associés.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), les Associés décident de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer en tant que liquidateur: GPT Europe 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de treize mille cinq cent euros (EUR 13.500,-), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B 131.903.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la Société à raison du présent acte et sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14780. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005789/146.

(110006532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

RP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.958.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'actionnaire Rockpoint Holding S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005988/16.

(110006462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

RP Residential Assembly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.036.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ et de Mr. Olivier DORIER, gérants A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005987/15.

(110006461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

5 à Sec LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.289.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 6 janvier 2011 que:

- l'assemblée générale a pris note et accepté les démissions avec effet au 13 décembre 2010 de Monsieur Klaus Weinert en tant qu'administrateur et en tant que délégué à la gestion journalière de la Société et de Monsieur Laurent Surmont en tant qu'administrateur de la Société;

- l'assemblée a nommé Monsieur Bart de Graaf, né le 28 août 1966 à Blaricum (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 60, route de Sartrouville, F-78232 LE PECQ Cedex, en tant qu'administrateur de la Société, ceci avec effet rétroactif au 13 décembre 2010 et pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

Il résulte par ailleurs des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 19 janvier 2011 que:

- le conseil d'administration a nommé Monsieur Laurent Surmont, né le 4 mai 1970 à Ostende (Belgique), demeurant à B-2530 Boechout, 31, Arckenhovelaan, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, ceci avec effet immédiat et à durée indéterminée.

A cet effet, Monsieur Surmont disposera d'un pouvoir de signature individuel pour tout ce qui concerne le gestion journalière de la Société.

Par ailleurs, Monsieur Surmont disposera d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société.

- le conseil d'administration a élargi le pouvoir de signature conféré à Madame Liliane Lentz-Wolff, conformément à l'article 13 des statuts de la Société.

Madame Lentz-Wolff disposera désormais d'un pouvoir de signature conjoint avec (i) un quelconque administrateur de la Société, (ii) le délégué à la gestion journalière et (iii) tout autre mandataire ad hoc, pour tout ce qui est, dans le cadre de la gestion journalière, en relation avec les banques et les administrations, ainsi qu'avec les membres du personnel de la Société.

- le conseil d'administration a conféré un pouvoir de signature au profit de Monsieur Didier Jacob, né le 11 septembre 1966 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 7, rue des Sorbiers, pour tout ce qui est, dans le cadre de la gestion journalière, en relation avec les banques et les administrations, ainsi qu'avec les membres du personnel de la Société.

A cet effet, Monsieur Jacob disposera d'un pouvoir de signature conjoint avec (i) un quelconque administrateur de la Société, (ii) le délégué à la gestion journalière et (iii) tout autre mandataire ad hoc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011012404/40.

(110013794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

MSEOF Pascal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.947.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 29 décembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 14 décembre 2010 de ses fonctions de gérant de la Société:

- Mme Judith Ajayi, née le 26 septembre 1964 à Lagos, Nigeria, ayant son adresse professionnelle au 6B Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ian McMahon, né le 24 août 1978 à Chester, Royaume-Uni, résidant au 19, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Ian McMahon

- Wendy Lowe

- Martijn Bosch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2011005912/26.

(110006606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Myriado Cleantech GmbH, Société à responsabilité limitée,

(anc. IUT Holding Sàrl).

Siège social: L-6139 Junglinster, 4, rue Agatha Christie.

R.C.S. Luxembourg B 99.035.

—
L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

- Achim KOPMEIER, ingénieur diplômé, demeurant à L-6139 Junglinster, 4, rue Agatha Christie, associé unique de la société "IUT HOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-6145 Junglinster, 5, Cité im Thaelchen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99.035, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 341 du 26 mars 2004.

Le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de: "Myriado Cleantech GmbH".

Deuxième résolution

Il décide de transférer le siège social de L-6145 Junglinster, 5, Cité im Thaelchen à L-6139 Junglinster, 4, rue Agatha Christie.

Troisième résolution

Il décide de modifier l'objet de la société et par conséquent l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la planification, fabrication et le commerce de produits et d'installations techniques environnementaux ainsi que la prestation de services s'y rattachant, la réalisation d'essais physiques et d'analyses chimiques, l'exécution de tâches de recherches et de développement, la consultation dans tous les départements concernant l'environnement (Eaux, eaux résiduaires, énergie solaire, reconduction d'énergie, recyclage).

La société peut prendre des participations dans toute entreprise, sous quelque forme que ce soit, elle peut ouvrir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Quatrième résolution

Il décide de changer la langue des statuts, lesquels auront désormais la langue allemande et dont la teneur sera la suivante:

" **Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "Myriado Cleantech GmbH".

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Planung, Herstellung und Vertrieb von umwelttechnischen Produkten und Anlagen sowie Erbringung damit zusammenhängender Dienstleistungen, Durchführung von physikalisch-chemischen Untersuchungen, Durchführung von Forschungs- und Entwicklungsaufgaben, Beratung in allen Bereichen der Umwelttechnik (Wasser, Abwasser, Solar, erneuerbare Energie, Recycling).

Die Gesellschaft ist berechtigt gleichartige oder ähnliche Unternehmen zu pachten oder zu erwerben, sich an solchen zu beteiligen, die Vertretung zu übernehmen, sowie Zweigniederlassungen im In- und Ausland zu errichten und Handelsvertretungen zu übernehmen.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die unmittelbar im Zusammenhang und dienlich sind.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Junglinster.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000.- €) und ist in zweihundertfünfzig (250) Anteile von je hundert Euro (100.- €) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennzeichnung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt.

- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze."

Finalemment, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KOPMEIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2011. REM 2011/18. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005821/93.

(110006588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Natural Resources Development Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 136.040.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 3 janvier 2011 que:

1. Le mandat des administrateurs suivants de la Société est renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Daniel Zimmermann;
- Markus Rohrbasser;
- Nicolaus Wenzel;
- Uwe Erich Bennekemper Knopp;
- Patrick Moinet; et
- Olivier Liegeois.

2. Le mandat du commissaire de la Société, Reviconsult S.à r.l., est renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011005922/21.

(110006600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Neutral Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.450.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 31 décembre 2010, LAC/2010/60235.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «NEUTRAL ADVISORY HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 814 du 5 août 2003.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 25 novembre 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 21 décembre 2010, à l'ancien siège social L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005923/21.

(110006895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 février 2011

Il résulte des délibérations et décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 3 février 2011 que:

Les actionnaires ont pris acte de ce que tous les mandats des administrateurs sont venus à échéance et décident, à l'unanimité des voix, de renouveler leurs mandats pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, de sorte qu'à l'issue de la présente assemblée générale, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

- Monsieur Geert De Bruyne, Président, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Jean-Luc Neyens, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Alain Devresse, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Vincent Planche, Administrateur, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue Guimard, 16-18,
- Monsieur Benoit Daenen, Administrateur, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue de l'industrie, 44,
- Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Jean-Michel Gelhay, Administrateur, résidant à B-6792 Halanzy, rue du Pont, 24.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, le mandat de réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

Pour extrait conforme

DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE-LUXEMBOURG

Geert De Bruyne

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011024912/33.

(110028644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Kamoulox Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.891.

In the year two thousand and ten.

On the seventh day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The limited partnership ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., with registered office at USA-DE 19801 Wilmington Delaware (United States of America), 1209, Orange Street, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 2099701,

represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner with voting rights of the private limited company (société à responsabilité limitée) "KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 139891, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on June 19, 2008, published in the Mémorial C n° 1840 on July 25, 2008 and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary, on July 12, 2010, published in the Mémorial C number 1999 of September 25th 2010,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The company's corporate capital is increased to the extent of seven hundred Euro (EUR 700.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand and two hundred Euro (EUR 13,200.-) by the issue of fourteen (14) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

There now appeared the limited partnership ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of the Cayman Islands under the number CR10177, represented by Ms Laetitia LENTZ, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares subscribing in the name and on behalf of the company ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., pre-named, the fourteen (14) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and paying said shares fully by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company to the latter, amounting to one million seven hundred eighty one thousand six hundred and twenty six Euro and fifty four Cent (EUR 1,781,626.54); seven hundred Euro (EUR 700.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and one million seven hundred eighty thousand nine hundred and twenty six Euro and fifty four Cent (EUR 1,780,926.54) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate as well as the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at thirteen thousand and two hundred Euro (EUR 13,200.-) represented by two hundred and sixty four (264) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euro (€ 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société en commandite simple ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., avec siège social à USA-DE 19801 Wilmington Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1209, Orange Street, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2099701,

représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle avec droit de vote de la société à responsabilité limitée "KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139891, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1840 du 25 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juillet 2010, publié au Mémorial du numéro 1999 du 25 septembre 2010, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de sept cents Euros (EUR 700,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à treize mille deux cents Euros (EUR 13.200,-) par l'émission de quatorze (14) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Est intervenue la société en commandite simple ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., avec siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR10177, représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, pré-nommée, en vertu d'une procuration sous seing-privé, qui déclare souscrire au nom et pour compte de la société ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., pré-nommée, les quatorze (14) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune et de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la société à cette dernière, d'un montant de un million sept cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-six Euros et cinquante-quatre Cents (EUR 1.781.626,54); sept cents Euros (EUR 700,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et un million sept cent quatre-vingt mille neuf cent vingt-six Euros et cinquante-quatre Cents (EUR 1.780.926,54) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat et la procuration, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6., premier alinéa.** Le capital social est fixé à treize mille deux cents Euros (EUR 13.200,) représenté par deux cent soixante-quatre (264) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme d'environ deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-)

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lentz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16075. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005832/122.

(110006535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

NSR Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.031.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 3 janvier 2011, LAC/2011/228.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «NSR HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte notarié du 13 février 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 173 de 1989.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 novembre 2010, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 29 décembre 2010, à l'ancien siège social L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005932/20.

(110006915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Premco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 73.293.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", established and having its registered office at 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Mrs. Martine KAPP, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the public limited company ("société anonyme") "PREMCO", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 73293, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, on the 22nd of December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 147 of the 15th of February 2000;

II. That the corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the directors and the statutory auditor for the execution of their mandates up to this date;

VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", établie et ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'actionnaire unique (l' "Actionnaire Unique") de la société anonyme "PREMCO", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73293, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 147 du 15 février 2000;

II. Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

III. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Actionnaire Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

V. Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Que l'Actionnaire Unique donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Que l'Actionnaire Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/488. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005963/88.

(110006138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Oniris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.720.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 septembre 2010

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants:

- Madame Laurence WENK, demeurant 15, allée de la Sapinière F-57865 Amanvillers
- Monsieur Yves-Paul MANGIN, demeurant 1, Chemin départemental F-55160 Ronvaux-France
- Monsieur Claude WEBER, demeurant 33, rue Evrard Ketten L-1856 Luxembourg

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114, pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016

—
Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 6 septembre 2010

Administrateur délégué

Le Conseil d'Administration décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur-délégué de Madame Laurence WENK, née le 8 mai 1975 à Metz (France), demeurant 15, allée de la Sapinière F-57865 Amanvillers jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2011005933/26.

(110006596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

ASO Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.506,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.761.

—
Il résulte des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2010 que les gérants ont décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la société du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011006260/14.

(110006422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Limoreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.512.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 3 février 2011

Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Vincent TUCCI, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LIMOREAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011022458/17.

(110027417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Logistique Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.155.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 24 janvier 2011, que:

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, nomment Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, aux fonctions de Président du Conseil d'administration et délégué à la gestion journalière, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

LOGISTIQUE EUROPE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011022459/17.

(110027236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Durfen Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.057.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Goldcup 5699 AB, having its registered office at Tattbyvägen 12, 133 34 Saltsjöbaden, Sweden, here represented by Mrs. Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- the company "DURFEN INVESTMENTS S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 111057), having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on September 30, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 238 of February 2, 2006.

- The capital amount is stated at EUR 32,000 (thirty-two thousand euro) divided into 320 (three hundred and twenty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

- The appearing person declares that Goldcup 5699 AB, prenamed, is the sole shareholder and holder of all the shares of DURFEN INVESTMENTS S.A.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company DURFEN INVESTMENTS S.A.

- It has knowledge of the articles of incorporation of the company and it is perfectly aware of the financial situation of the company.

- It gives full discharge, in connection with their functions, to the directors and the statutory auditor until the present date.

- It is vested, in its capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company DURFEN INVESTMENTS S.A.

The books, accounts and documents of DURFEN INVESTMENTS S.A., will be safekept for a period of five years in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Goldcup 5699 AB, ayant son siège social à Tattbyvägen 12, 133 34 Saltsjöbaden, Suède,
ici représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société " DURFEN INVESTMENTS S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 111057), ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 238 du 2 février 2006.

- La société a actuellement un capital social de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

- La comparante déclare que Goldcup 5699 AB, préqualifiée, est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société DURFEN INVESTMENTS S.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société DURFEN INVESTMENTS S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société DURFEN INVESTMENTS S.A.

Les livres et documents comptables de la société DURFEN INVESTMENTS S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60291. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006572/82.

(110007628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 117.888.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.
Référence de publication: 2011022462/10.
(110027243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

LSREF Lux Japan Investments VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.855.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.
Référence de publication: 2011022464/10.
(110027304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Lubalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 101.518.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 14 février 2011. Signature.
Référence de publication: 2011022466/10.
(110026975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Lubtrading G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6692 Moersdorf, 1A, Enneschten Flouer.
R.C.S. Luxembourg B 94.904.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 14 février 2011. Signature.
Référence de publication: 2011022467/10.
(110026976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Myrtus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 66.661.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le seize décembre.
Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Ewelina MARGALSKA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de RIGLA Ltd, une société russe ayant son siège social à 115201 Moscou,
Kashirskoye Highway, h.22, bld 4/1,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant,
annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Myrtus Finance S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte notarié en date 9 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 917 du 18 décembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 25 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1339 du 16 septembre 2002;

- que le capital social de la société Myrtus Finance S.A. s'élève actuellement à EUR 6.922.426,68 (six millions neuf cent vingt-deux mille quatre cent vingt-six euros soixante-huit cents) représenté par 279.250 (deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale;

- que RIGLA Ltd précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société Myrtus Finance S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 16 décembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 16 décembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MARGALSKA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57954. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005918/59.

(110006560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Lux Inter Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.064.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022469/10.

(110026977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Luxemburger Glaswelt G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.835.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022471/10.

(110026978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Luxmenuiserie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.433.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011022472/10.

(110026717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011022473/11.

(110026711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011022474/11.

(110026712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Lynx Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 144.117.

Il résulte d'un courrier adressé à la société

LYNX INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° 144 117, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, que la Société, en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 7 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

La Société
FIDEOS
Fatah BOUDJELIDA
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011022476/16.

(110026767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Lynx Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.117.

Il résulte de trois courriers adressés à la Société que José CORREIA, Daniel ADAM et Alain PEIGNEUX ont démissionné de leurs mandats de gérants en date du 7 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011022477/12.

(110026878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Mareja Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 137.801.

Rectificatif à l'avis de la société déposé le 28/01/2011 sous le numéro L110017644

Rectificatif de l'adresse du gérant de catégorie A, Monsieur James EVERITT.

L'adresse professionnelle du gérant A, Monsieur James EVERITT est la suivante:

Rua Nova da Alfândega 7, Sala 2.03

4050-430 Porto

Portugal

Il s'agit d'une erreur matérielle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022478/16.

(110027338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

SOF-VIII CT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.830.

In the year two thousand and ten, on the twenty eighth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "SOF-VIII CT Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on October 20th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2191, page 105145 on November 10, 2009.

The meeting is presided by Ms Flora Giber, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) Ordinary Shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

27957

Agenda

- 1) To change the Company's financial year closing date, from December 31st to March 31st.
- 2) To fix the closing date of the first financial year on March 31st 2011.
- 3) To amend article 16 and article 17 of the Articles of Association to reflect the above changes.
- 4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to March 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on October 20th, 2009, to March 31st, 2011.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 and article 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société à responsabilité limitée "SOF-VIII CT Investments S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2191, page 105145 du 10 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représentée et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignées sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 mars.
- 2) Fixer la date de la clôture de la première année au 31 mars 2011.
- 3) Modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.

4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 mars.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 mars 2011, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 20 octobre 2009 se termine le 31 mars 2011.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts pour leur donner le contenu suivant:

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59941. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006046/103.

(110005749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Mitteuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.297.

—
EXTRAIT

Suite à la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 02 février 2011, la démission de Monsieur Johan Hartman de ses fonctions d'administrateur a été acceptée.

Madame Brigitte Stumm, née le 21 avril 1941 à Weinheim (Allemagne) et demeurant professionnellement 8, boulevard Royal à L – 2449 Luxembourg a été nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

La nomination du nouvel administrateur sera soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires lors leur réunion en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011022479/17.

(110026928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Manica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 60.089.

Le Bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022482/10.

(110027352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Marketing, Media & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 86.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022485/9.

(110027090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

MNW Trade & Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 115.427.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022488/10.

(110026979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Seisa Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.999.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Seisa Europe, s.r.o., a company incorporated under the laws of Slovakia, having its registered office at 24, Svätoplukova, 82108 Bratislava, Slovakia here duly represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Seisa Soparfi S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company as follows:

- Seisa Europe, s.r.o., prenamed, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, and are at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- Mr. Julio Chiu, with professional address at 221, North Kansas, Suite 1209, El Paso, Texas 79901, United States of America;

2) Is appointed as category B manager:

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Seisa Europe, s.r.o., une société constituée selon le droit de Slovaquie, ayant son siège social sis à 24, Svätoplukova, 82108 Bratislava, Slovaquie, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «Seisa Soparfi S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance .

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libérations - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales comme suit:

- Seisa Europe, s.r.o., prénommée, souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales;

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, et sont à la disposition de la société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A:

- Mr. Julio Chiu, avec adresse professionnelle à 221, North Kansas, Suite 1209, El paso, Texas 79901, Etats-Unis d'Amérique;

2) Est nommé en tant que gérant de catégorie B:

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2011. Relation: EAC/2011/19. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011006016/534.

(110006096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

N.A.P.I. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022491/10.

(110027260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

N'Deye Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 227, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 67.740.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011022492/10.

(110026980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Narcando SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 73.515.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022494/10.

(110027261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Nereus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.564.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} FEVRIER 2011 que:

- Ser.Com Sàrl, ayant son siège au 3 rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg, a été nommé nouveau commissaire en remplacement de Certifica Luxembourg Sàrl, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022496/14.

(110027181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Nicko et Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 73.516.

—
Les comptes annuels au 31.01.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022498/9.

(110027315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

RFU Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 86.172.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "RFU Luxembourg Holding S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86172, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 844 du 4 juin 2002.

b) Que le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

c) Que le comparant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que le comparant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que le l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que le l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'adresse professionnelle de Patrick MEUNIER à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

27971

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/459. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005976/46.

(110006125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

RP SP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.798.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire RP S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005991/16.

(110006465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Lux-Créations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 142.803.

RECTIFICATIF

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

La Société privée à responsabilité limitée de droit belge "DAS HOLZATELIER-L'ATELIER DU BOIS", avec siège social à B-4784 Saint-Vith, Hünningen 60, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0808.753.571,

représentée par son gérant statutaire, Monsieur Kurt HANS, menuisier-ébéniste, demeurant à B-4770 Born/Amel, Lierweg 135A, (nouveau numéro de rue 51), né le 19 février 1965 à St. Vith;

Le comparant représenté ès-qualités, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "LUX-CREATIONS", (matr. 2008 2445 286), avec siège social à L-9749 Fischbach, 7, Giällewee,

constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2802 du 20 novembre 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 142.803.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que suite à une cession de parts datée du 02 novembre 2010, et prenant effet le 1 novembre 2010, Monsieur Kurt HANS, menuisier-ébéniste, demeurant à B-4770 Born/Amel, 135A, Lierweg, a cédé ses 100 parts sociales à la société "DAS HOLZATELIER-L'ATELIER DU BOIS", précitée, ce qu'il accepte en sa fonction de gérant de la susdite société LUX-CREATIONS. Le prix de cette cession a été réglé entre parties.

Ensuite l'associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-9749 Fischbach, vers L-9911 Troisvierges, 10, Zone Industrielle In den Allern et en conséquence de modifier l'article 2 (premier alinéa) des statuts comme suit:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Troisvierges."

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'élargir l'objet social et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet la menuiserie-ébénisterie pour les installations tant dans l'HORECA que dans les commerces, ainsi que le commerce de meubles, d'articles de décoration et d'accessoires de la branche.

La société a également pour objet le montage de menuiseries extérieures et intérieures, notamment mais pas exclusivement portes, fenêtres, escaliers, placards, cuisines équipées, équipements pour magasins, dormants de portes et fenêtres, l'installation de stores et bannes, le montage de menuiseries métallique, notamment mais pas exclusivement portes, fenêtres, escaliers, placards, cuisines équipées, équipements pour magasins, dormants de portes et fenêtres, la mise en oeuvre dans des bâtiments ou d'autres projets de constructions de matériaux d'isolation thermique, matériaux d'isolation acoustique et antivibratile et la fabrication de meubles.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital d'un montant de cent dix mille euros (EUR 110.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) à un montant de cent vingt-deux mille cinq cents euros (122.500,-) par apport en nature sous forme de machines et d'une créance de l'associé unique envers la société.

La valeur des machines apportées (83.000.-€) ainsi que de la créance envers la société de l'actionnaire unique (27.000.-€) ressortent d'un rapport de révision établi par l'expert-comptable FIDUNORD S.à r.l., ayant son siège social à Weiswampach, du 15 décembre 2010, lequel rapport restera, après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaux, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La conclusion de l'expert-comptable se lit comme suit:

"Abschließend bleibt zu bemerken, dass uns keinerlei Umstände bekannt sind, die uns vermuten ließen, dass der tatsächlichen Wert der eingebrachten Maschinen (83.000.-€), sowie der Forderung des alleinigen Teilhabers gegenüber der Gesellschaft (27.000.-€), nicht mindestens den in der Bilanz ausgewiesenen Werten entsprechen.

FIDUNORD S.à r.l.

Signé: Erwin Schröder expert-comptable"

Quatrième résolution

Par conséquent l'associé unique décide à de changer l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixe à CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (122.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (1.225.) chacune."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille quatre cent euros (1400,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. HANS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2010. DIE/2010/12436. Reçu soixant-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 29 décembre 2010.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011007059/78.

(110005797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

RP V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.081.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire RP S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005992/16.

(110006466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Freedom Paramount S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.668.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011023052/38.

(110027606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

RP VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.087.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire RP S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005993/16.

(110006467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

International Mode Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.129.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011023083/38.

(110027744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

RP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.095.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire RP S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005994/16.

(110006468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Revlux Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 155.063.

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «REVLUX FINANCE S.C.A.», (la «Société»), une société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 155.063, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2126 du 8 octobre 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Emilie BOUTAY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de 12.000.000,- EUR (douze millions d'euros) à un montant de 14.000.000,- EUR (quatorze millions d'euros).

2.- Emission de 20.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

3.- Souscription et libération des nouvelles actions.

4.- Modification afférente de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) à quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000,-) par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les droits et privilèges définis dans les statuts de la Société.

L'Assemblée admet à la souscription des vingt mille (20.000) actions commanditaires nouvelles la société «BRABANT FINANCE S.A.», anciennement «IMDEP FINANCE S.A.», société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.257, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les vingt mille (20.000) actions commanditaires nouvelles sont souscrites à l'instant même par la partie pré-mentionnée, représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Les vingt mille (20.000) actions commanditaires nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire pour un montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) qui se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «La Société a un capital souscrit de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000,-) représenté par cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (139.998) actions commanditaires («Actions Commanditaires») et par deux (2) actions de commandité («Actions de Commandité»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, E. BOUTAY, C. DETREMBLEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15315. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011005975/76.

(110006505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Iona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.041.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011023088/38.

(110027607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

RP XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.614.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'actionnaire RP S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006008/16.

(110006470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Mendel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.763.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011023120/38.

(110027832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Société Financière Mutuelle Extérieure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.744.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 3 janvier 2011, LAC/2011/225.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «SOCIETE FINANCIERE MUTUELLE EXTERIEURE S.A.», ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 689 du 9 décembre 1997.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2010, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006043/21.

(110006912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Stöpler Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 110.601.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "STÖPLER LUXEMBOURG", avec siège social à L-8059 Bertrange, 3, rue Grevelsbarrière,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 12 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 28 du 5 janvier 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110601.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe ACCARD, directeur de société, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital et modification du premier alinéa de l'article 5.

2.- Souscription et libération.

3.- Divers

II.- Que l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 225.029 EUR (deux cent vingt-cinq mille vingt-neuf euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros) à 256.029 EUR (deux cent cinquante six mille vingt-neuf euros) par la création et l'émission de 7.259 (sept mille deux cent cinquante-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de 31 EUR (trente-et-un euros) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures, libérées par un apport en espèces.

Deuxième résolution - Souscription - Paiement

L'actionnaire unique, Stöpler Belgium, une société de droit belge, établie à B-1780 Wemmel, 62, Avenue Roi Albert 1^{er}, Belgique (le «Souscripteur»), ici représentée par Monsieur Philippe ACCARD, prénommé, déclare souscrire 7.259 (sept mille deux cent cinquante neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de 31 EUR (trente-et-un euros) et les libère entièrement par un apport en espèces d'un montant de deux cent vingt-cinq mille vingt-neuf euros (225.029 EUR).

Le montant de deux cent vingt-cinq mille vingt-neuf euros (225.029 EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le confirme expressément.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les sept mille deux cent cinquante neuf (7.259) nouvelles actions au Souscripteur conformément à la souscription détaillée ci-dessus.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à 256.029 EUR (deux cent cinquante six mille vingt-neuf euros), représenté par 8.259 (huit mille deux cent cinquante neuf) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31 EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 2.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER; P. WEILER; P. ACCARD; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/156. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006062/68.

(110006249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Homega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.486.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 septembre 2010

1 - L'assemblée accepte les démissions de:

- Monsieur André DURR, directeur technique, né le 23/06/1951 à Joef, demeurant 16 Rue Delattre de Tassigny F-54240 Joef.

- Monsieur Roger BRIESCH, pensionné, né le 05/11/1932 à Talange, demeurant 6 Rue Alberic Magnard F-57300 Hagonange.

L'assemblée élit en remplacement:

- Monsieur Pierre DURBET, consultant, né 10/11/1952 à Villefranche de Rouergue, demeurant 28C, Rue du Général de Gaulle - F-57330 Hettange-Grande.

Le mandat de l'Administrateur expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011007113/19.

(110006711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Winston Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.130.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 janvier 2011.

1. L'assemblée générale décide de fixer le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

2. L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

- Madame Luisella MORESCHI, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Frédérique VIGNERON, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Patricia JUPILLE, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège social au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pour WINSTON INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2011006115/20.

(110006619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Trophy Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.402.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 7 janvier 2011

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission avec effet immédiat de Monsieur David PONCET de son mandat d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.
 Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
 Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011006091/15.

(110006563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.073.

In the year two thousand and ten, on the twenty eighth December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 3rd, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 88, page 4179 on January 13, 2010 and whose Articles of Incorporation have been modified by deed enacted on June 24th, 2010, published in Memorial C number 1760, page 84480, on August 28th, 2010.

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) Ordinary Shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) To change the Company's financial year closing date, from December 31st to October 31st.
- 2) To fix the closing date for the year 2010 on October 31st 2010.
- 3) To amend article 16 and article 17 of the Articles of Association to reflect the hereabove changes.
- 4) To convert the Company's share capital, from Euro currency into Great British Pound currency.
- 5) To increase the par value of the Company's shares to one Great British Pound per share, and consequently decrease the number of shares in the Company.
- 6) To amend article 8 of the Articles of Association to reflect the hereabove changes.
- 7) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to October 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on January 1st, 2010, to October 31st, 2010.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 and article 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on November 1st and closes on October 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of October, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Fourth resolution

The meeting decides to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro currency (EUR) into the Great Britain Pound currency (GBP), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 27 of December 2010 at 10 a.m. CET, according to which one Euro (EUR 1) is the equivalent of eighty four cents ninety six of Great Britain Pound (GBP 0.8496). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at ten thousand six hundred twenty Great Britain Pounds (GBP 10,620).

Fifth resolution

The meeting decides to increase the par value of the Company's shares from its current amount per share to one Great Britain Pound (GBP 1) per share and consequently approves the resulting decrease of the number of shares in the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 8 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 8. The Company's capital is set at ten thousand six hundred twenty Great Britain Pounds (GBP 10,620) represented by ten thousand six hundred twenty (10,620) shares with a par value of one Great Britain Pound (GBP 1) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société "SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 88, page 4179 du 13 janvier 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 24 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1760, page 84480 du 28 août 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représentée et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignées sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 octobre.
- 2) Fixer la date de la clôture de l'année 2010 au 31 octobre 2010.
- 3) Modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.
- 4) Convertir le capital social de la Société de l'euro à la livre sterling.
- 5) Augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société à une livre sterling par part sociale, et par conséquent diminuer le nombre de parts sociales de la Société.
- 6) Modifier l'article 8 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.

7) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 octobre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 octobre 2010, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2010 se termine le 31 octobre 2010.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts pour leur donner le contenu suivant:

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 octobre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société. Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir avec effet immédiat le capital social de la Société de l'euro (EUR) à la livre sterling (GBP), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 27 décembre 2010 à 10.00 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à quatre vingt quatre centimes nonante six de livre sterling (GBP 0,8496). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à dix mille six cent vingt livres sterling (GBP 10.620).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel à une livre sterling (GBP 1) par part sociale et par conséquent approuve la diminution du nombre de parts sociales de la Société.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour leur donner le contenu suivant:

Art. 8. Le capital social est fixé à dix mille six cent vingt livres sterling (GBP 10.620), représenté par dix mille six cent vingt (10.620) parts sociales d'une valeur de une livre sterling (GBP 1) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59946. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006044/142.

(110005817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Fiad, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.823.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué:

- Monsieur Alexandre Duhamel, né le 27 juin 1960 à Oudenaarde (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat à la fonction d'administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France), avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

- Monsieur Jean-Michel Chamonard, né le 3 juin 1976 à Lyon (France), avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

- Monsieur Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction d'administrateur-délégué de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Olivier Ferres, susnommé.

Depuis lors, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Michel Chamonard,

- Monsieur Olivier Ferres,

- Monsieur Serge Hauser,

- Monsieur Keith O'Donnell,

- Monsieur Olivier Remacle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 février 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011023556/39.

(110028573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Delmex S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.469.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 6 janvier 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société DELMEX SA (B 85 469) dont le siège social à L-1212 LUXEMBOURG - 14a, rue de Bains, a été dénoncé en date du 2 mai 2005.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Me Alexandre DILLMANN

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011006282/14.

(110006391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.
